

PRISE EN MAINS DE CE DERNIER DOSSIER DROPBOX

A vous tous,

Vous venez de télécharger notre dernier lien Dropbox et nous vous en remercions. Pour vous aider et vous accompagner, voici quelques recommandations.

Dans ce lien vous trouverez différents documents sous forme de PDF.

1° Le rapport provisoire au nom de l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sur « les effets secondaires des vaccins contre la Covid-19 et le système de pharmacovigilance français ».

Rapport provisoire enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale et à la présidence du Sénat le 09 juin 2022.

2° « Tome 1, Sommaton à Faire »

3° « Tomes 2, Sommaton à faire »

Il s'agit de notre 13^{ème} dossier de Recherches qui est une réponse au « Rapport provisoire de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) sur les effets indésirables des vaccins contre la Covid-19 et le système de pharmacovigilance français ».

Vous constaterez par le volume qu'il nous a été nécessaire de le scinder en deux opus, chacun abordant l'objet du rapport provisoire sous deux angles distincts et complémentaires.

4° Un dossier à part : « **L'indicible France et l'indicible Allemagne** », qui se base sur un discours phare qu'Emmanuel Macron a tenu en la Sorbonne le 26 septembre 2017 devant un public trié sur le volet. Nous en avons extrait les points clés qui permettent une meilleure compréhension de notre situation actuelle.

Tant au niveau national, qu'europpéen, puisqu'il s'agit ni plus ni moins du PLAN obscure fomentés par les structures hermétiques mondialistes.

Ce discours –hautement ésotérique et « cultuel » dévoile la chronologie de leur agenda. Les références sont nombreuses, et empruntées d'idéologie que personne ne veut ressurgir puisque l'ombre pétainiste et apparenté transfrontalier est omniprésente.

5° Le dernier document PDF est Le discours pour « une Europe Unie » en version brute. Un document de 19 pages qui correspond au discours d'Emmanuel Macron du 26 Septembre 2017.

Nous préférons vous avertir, nos recherches et les éléments que nous avons mis en ressources sont tous des documents encore accessibles au 10 septembre 2022. Vous trouverez essentiellement : Des traités internationaux, des Règlements et Directives européens. Des lois, décrets, Arrêtés français et d'autres éléments.

Et la plupart ont été retranscrit intégralement, puisque nous avons déjà constaté des « mises en erreur 404 » pour certains d'entre eux. Aussi bien en France, qu'au niveau des sites de l'Union européenne et des organisations internationales telles que le « bureau des désarmements de l'UNO » (ONUODA)

Ce qui ressort de nos recherches Tome 1:

- Les cellules souches du coronavirus SRAS (SarsCov-2) actives ou non
- L'ensemble des vaccins « anti-covid-19 »
- Mais également « d'autres produits » (entendez par là : issus des prélèvements liés aux tests rt-Pcr, donc Banque de données ADN et autres)

Sont tous des « biens à double usage » donc ont intégré la liste européenne des biens et services militaires et assimilés à double usage.

Notez que pour les « vaccins anti-covid-19 », n'est pas fait mention d'un ou de plusieurs composants. Il s'agit des produits « finis ».

Nous sommes par conséquent face à des armes biologiques et biotechnologiques prescrites sans distinction à l'ensemble des personnes des femmes enceintes aux sujets âgés, en passant par les enfants et les personnes fragiles.

Cette intégration des cellules Sarscov-2, vaccins anti covid-19 et autres c'est faite par le biais de Règlements européens sur la période du 29 septembre 2021.

Nous rappelons que parallèlement, le gouvernement français a mis en place la « loi dite du 5 août 2021 » rendant obligatoire pour les soignants et professions affiliées, pour les sapeurs-pompier, pour les gendarmes et militaires (sauf exemption par décret). Une loi qui instaurait le pass sanitaire donnait comme date butoir à la vaccination des professions citées : le 15 septembre 2021 avec une « extension au 15 octobre ».

Vous l'aurez compris, le gouvernement réuni au fort de Brégançon a délibérément mis en place cette loi, en pleine période de congés (y compris pour les politiques) alors même qu'au niveau européen la liste des matériels militaires et assimilés intégraient cellules souches, vaccins anti-covid-19 et autres.

Ce que nous avons été amenés à intégrer dans notre dossier, et donc le Tomes 2 : ce sont les « initiatives » d'Emmanuel Macron qui reprennent sont plan énoncé dans son discours du 26 septembre 2022.

Ces initiatives, nous les avons pas toutes explorées ici. L'objectif étant « la réponse à la Commission de l'OPECST ».

Il va de soi, que l'on peut y ajouter :

- La guerre alimentaire
- La guerre énergétique

Ce qui nous attendons de vous :

- Télécharger et archiver les pdf sur clé USB
- Les partager « intelligemment » c'est-à-dire :
 - A vos députés
 - A vos sénateurs
 - A vos conseils de l'ordre des médecins, ARS....
 - A vos réseaux
 - ...

Surtout, nous vous demandons de ne pas mettre de l'huile sur le feu mais d'au contraire faire en sorte de maintenir l'équilibre autour de vous.

Nous réfutons tout accès de violence, c'est le jeu de ceux qui tiennent les ficelles du système.

Nous valons bien plus que cela.

Nous devons réintégrer NOS militaires, NOS soignants, NOS gendarmes, NOS policiers, NOS sapeurs-pompiers dans notre rang : celui du PEUPLE SOUVERAIN.

Qu'ils soient vaccinés ou non, nous devons pouvoir compter sur eux.

S'ils ont fait l'objet d'un ciblage par la loi, rendant obligatoire les injections : c'est pour affaiblir notre pays. Sans professionnels dont la mission est de protéger les civils et la nation : l'installation d'un régime autoritaire est plus facile.

Plus que jamais nous devons faire montre d'union, de solidarité, de dignité.

Nous sommes le Peuple Souverain de France ?

Notre emblème est le Coq, soyons fiers alors qu'en face ils ne sont qu'orgueil. Montrons l'exemple, ouvrons la voie pour les peuples voisins.

Faisons-le sans chaos mais montrons notre détermination et intelligence : confrontons-les à la réalité, sans violence urbaine (qu'ils provoquent).

Virginie Dornier-Coq et Jean-Pierre Coq (lanceurs d'alerte)